



P.P. CH-3003 Berne, OFJ

Destinataires
selon la liste jointe

Référence du dossier :
Votre référence :
Notre référence : GP
Berne, le 18 août 2010

Audition des cantons et des milieux intéressés concernant

- **l'ordonnance sur le placement des valeurs patrimoniales séquestrées**
- **l'ordonnance portant adaptation d'ordonnances en vue de l'entrée en vigueur du code de procédure pénale**

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez en annexe deux avant-projets d'ordonnance, l'une sur le placement des valeurs patrimoniales séquestrées, l'autre portant adaptation d'ordonnances en vue de l'entrée en vigueur du code de procédure pénale.

L'ordonnance sur le placement se fonde sur l'art. 266, al. 6, du code de procédure pénale (CPP), qui charge le Conseil fédéral de régler le placement des valeurs patrimoniales séquestrées. Il reste peu de détails à régler par voie d'ordonnance puisque l'art. 266 CPP contient déjà plusieurs dispositions sur la procédure que doivent suivre les autorités pénales lorsqu'elles séquestrent des valeurs et des objets et puisque certaines règles découlent de la notion même de séquestre.

L'autre projet d'acte normatif regroupe des adaptations d'ordonnances au CPP, portant essentiellement sur leur base légale et sur des questions rédactionnelles.

Dans le cadre de la présente audition, vous êtes invités à prendre position par écrit sur les projets ci-joints d'ici au **20 octobre 2010**.

Nous vous prions de bien vouloir transmettre votre réponse par la poste à l'Office fédéral de la justice, Domaine de direction Droit pénal, Bundesrain 20, 3003 Berne et, si possible, par

courrier électronique à M. Peter Goldschmid. Ce dernier (tél. 031 322 59 27, peter.goldschmid@bj.admin.ch) est à votre disposition pour toute question complémentaire.

Avec tous nos remerciements anticipés, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Office fédéral de la justice OFJ

Michael Leupold, Dr. jur., avocat
Directeur

Annexes :

- avant-projet d'ordonnance sur le placement des valeurs patrimoniales séquestrées (ordonnance sur le placement) et commentaire
- avant-projet d'ordonnance portant adaptation d'ordonnances en vue de l'entrée en vigueur du code de procédure pénale et commentaire
- liste des destinataires